

Bureau du 3 juillet 2006

Décision n° B-2006-4396

commune (s) : Rillieux la Pape

objet : **Acquisition de parcelles de terrain situées lieu-dit Les Culattes et appartenant à M. Louis Chosset**

service : Délégation générale au développement économique et international - Direction du foncier et de l'immobilier - Pôle opérationnel - Subdivision nord

Le Bureau,

Vu le projet de décision du 22 juin 2006, par lequel monsieur le président expose ce qui suit :

Le conseil de Communauté, par sa délibération n° 2006-3289 en date du 27 mars 2006, a délégué au Bureau une partie de ses attributions. Le dossier présenté ci-après entre dans le cadre de cette délégation.

Par délibération n° 2000-5928 en date du 27 novembre 2000, le conseil de Communauté a validé le principe d'aménagement hydraulique du bassin versant du ruisseau du Ravin sous maîtrise d'ouvrage communautaire.

La Communauté urbaine finance les acquisitions foncières nécessaires et préalables à la réalisation de barrages écreveurs de crues.

Aux termes du compromis qui est soumis au Bureau, monsieur Louis Chosset céderait l'immeuble ci-dessous désigné moyennant la somme de 6 934 €, conformément à l'avis des services fiscaux.

Il s'agit des parcelles de terrain ci-dessous désignées, situées lieu-dit Les Culattes à Rillieux la Pape :

- section A numéro 1688 de 1 147 mètres carrés,
- section A numéro 1691 de 1 102 mètres carrés,
- section A numéro 1695 de 1 104 mètres carrés,
- section A numéro 1724 de 418 mètres carrés,
- section A numéro 1726 de 852 mètres carrés ;

Vu ledit compromis ;

DECIDE

1° - Approuve le compromis relatif à l'acquisition de l'immeuble situé lieu-dit Les Culattes à Rillieux la Pape et appartenant à monsieur Louis Chosset.

2° - Autorise monsieur le président à signer tous documents et actes nécessaires à la régularisation de cette affaire.

3° - La dépense correspondante sera imputée sur l'autorisation de programme individualisée n° 1269 le 14 mars 2005, pour la somme de 8 026 000 €.

4° - Le montant à payer en 2006 sera imputé sur les crédits inscrits et à inscrire au budget de la Communauté urbaine - compte 211 100 - fonction 811 - opération n° 1 269, à hauteur de 6 934 € pour l'acquisition et en 2007, 670 € pour les frais d'actes notariés.

Et ont signé les membres présents,
pour extrait conforme,
le président,
pour le président,